



**HAL**  
open science

# La politique des Cifre en sciences sociales : l'employabilité du doctorat hors de l'emploi scientifique

Guillaume Petit

## ► To cite this version:

Guillaume Petit. La politique des Cifre en sciences sociales : l'employabilité du doctorat hors de l'emploi scientifique. Zilsel: science, technique, société, 2024, N° 13 (2), pp.61-86. 10.3917/zil.013.0061 . halshs-04568509

**HAL Id: halshs-04568509**

**<https://shs.hal.science/halshs-04568509v1>**

Submitted on 5 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Article paru dans la revue Zilsel : <https://www.cairn.info/revue-zilsel.htm>

PETIT Guillaume, « La politique des Cifre en sciences sociales : l'employabilité du doctorat hors de l'emploi scientifique », *Zilsel*, 2023/2 (N° 13), p. 61-86. DOI : 10.3917/zil.013.0061. URL : <https://www.cairn.info/revue-zilsel-2023-2-page-61.htm>

## *La politique des Cifre en sciences sociales : l'employabilité du doctorat hors de l'emploi scientifique*

Guillaume Petit

Docteur en science politique (Université Paris 1, CESSP)

[gllmpetit@gmail.com](mailto:gllmpetit@gmail.com)

*« C'est une des particularités et un des intérêts de la sociologie d'avoir toujours été une science théorique et appliquée en même temps, d'avoir largement été une science critique, qui porte un jugement sur la société dans laquelle le sociologue se trouve et qu'il décrit. Vous avez une autre façon de faire qui va consister à se spécialiser très jeune dans un certain domaine et à être intégré aux appareils et instruments de gestion de ce domaine. Du même coup [...] [leurs] problèmes vont devenir largement la problématisation du sociologue. Or je pense qu'il y a une différence énorme entre les problèmes des décideurs et une problématique, c'est presque l'inverse. »<sup>1</sup>*

### **Introduction : la Cifre comme politique de partenariat public-privé**

La Convention Industrielle de Formation par la Recherche (Cifre)<sup>2</sup> est un mode de financement de la recherche doctorale dont l'organisation est déléguée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) à l'Association Nationale de la Recherche et la Technologie (ANRT). L'ANRT est une association qui rassemble depuis 1953 des acteurs publics et privés de la recherche et développement en France. Elle compte près de 350 membres dont des entreprises, des organismes de recherche et de formation, des centres techniques industriels, des sociétés privées de recherche, d'ingénierie et de conseil. Elle est présidée en 2023 par le président-directeur général (PDG) de Thales (espace, transport, armement), succédant à l'ancien PDG de France Télécom et d'Atos (numérique, cybersécurité). Le site de l'association revendique que « *ses membres représentent aujourd'hui les trois-quarts de l'effort de Recherche français* »<sup>3</sup>. L'agence gère les attributions, l'évaluation et la promotion des Cifre.

---

<sup>1</sup> Luc Boltanski, « Le pouvoir est de plus en plus savant. Entretien de Nicolas Duvoux », *La Vie des idées*, 2011 <https://laviedesidees.fr/Le-pouvoir-est-de-plus-en-plus-savant> (consulté le 10 octobre 2023).

<sup>2</sup> Merci à Messieurs Gerard Gaglio, Jean Frances et Jean Barrier pour leurs remarques et suggestions via le comité de rédaction, qui ont aidé à préciser et délimiter mon propos. Je remercie également Tatiana de Feraudy et Julien O'Miel pour leurs retours sur une première version de ce texte, ainsi qu'Antonin Thyraud et Antoine Gaboriau pour leurs apports dans le cadre de notre recherche collective sur ce sujet. Merci à Clément Lescloupé et Nina Haerter pour nos échanges sur les politiques des sciences et les conditions de travail dans la recherche. Merci à Nina pour ton soutien.

<sup>3</sup> ANRT, « Qui sommes nous ? » <https://www.anrt.asso.fr/fr/qui-sommes-nous-85> (consulté le 16 septembre 2023).

La Cifre est un contrat de collaboration tripartite d'une durée de trente-six mois entre une structure d'accueil (entreprise, collectivité, association...), un laboratoire de recherche scientifique et un·e chercheur·e doctorant·e salarié·e sous contrat avec la structure d'accueil. En 2016, l'ANRT estime que les Cifre représentent 10% des inscriptions en thèse avec un financement, un ratio qui est rapporté à l'identique en 2021 par le MESR<sup>4</sup>. L'année suivante, il pointe une « *baisse du nombre de premières inscriptions en doctorat* »<sup>5</sup>, et calcule une moyenne de 8% de Cifre parmi les inscriptions avec financement : 11,1% dans les sciences exactes et applications, 5,2% dans les sciences du vivant et 5,5% dans les sciences humaines et sociales (SHS). Le recours à la Cifre est en croissance constante ; en 2000, un peu moins de 800 nouvelles conventions sont signées. En 2012 on en compte 1350, en 2020 : 1500. Dernièrement, un objectif de forte croissance est affiché avec la loi de programmation de la recherche (LPR) : « *Montée en puissance du dispositif Cifre. Objectif : 2150 Cifre par an en 2027 (contre 1 400 en 2017)* »<sup>6</sup>. En 2021, la LPR rend possible un contrat doctoral de droit privé<sup>7</sup>, qui semble un conventionnement du même ordre que la Cifre, avec un cadre de recherche partenarial qui renforce l'éloignement par rapport au laboratoire et qui est moins favorable pour la personne employée (salaire minimal, répartition du temps, conditions de rupture, suivi des réinscriptions).

Les Cifre en SHS constituent une minorité dans la minorité, alors que les thèses non-financées y sont majoritaires : en 2021-2022, on compte 48,8% d'obtention de financement parmi les inscriptions en SHS, contre 96,8% dans les sciences exactes et 85,9% dans les sciences du vivant<sup>8</sup>. Si les SHS restent minoritaires par rapport aux sciences exactes et sciences industrielles (STEM)<sup>9</sup>, leur part est également en croissance. En 2016, les SHS représentent 21% des nouvelles signatures<sup>10</sup>. Cette augmentation s'explique en partie par l'ouverture progressive du dispositif aux établissements publics et aux collectivités territoriales à partir de 2006. Cependant la plupart des Cifre, même en SHS, continuent à être effectuées dans des entreprises privées. Même dans le cadre de cette évolution, le dispositif Cifre n'a pas connu d'adaptation forte pour les sciences sociales.

---

<sup>4</sup> MESR, « Le doctorat et les docteurs », [https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T744/le\\_doctorat\\_et\\_les\\_docteurs/](https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/T744/le_doctorat_et_les_docteurs/) (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>5</sup> MESR, note flash n°11, « Baisse du nombre de premières inscriptions en doctorat en 2022 en particulier dans les domaines scientifiques », juin 2023, <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/baisse-du-nombre-de-premieres-inscriptions-en-doctorat-en-2022-en-particulier-dans-les-domaines-91897> (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>6</sup> MESR, « Les Cifre », <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-cifre-46510> (consulté le 14 septembre 2023).

<sup>7</sup> MESR, « Le contrat doctoral de droit privé », <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-financement-doctoral-46472> (consulté le 14 septembre 2023).

<sup>8</sup> MESR, note flash n°11, juin 2023, *art. cit.*

<sup>9</sup> Acronyme anglais pour science, technology, engineering, and mathematics, utilisé comme approximation des principales disciplines d'inscription des Cifre hors SHS. Les catégories utilisées par l'ANRT sont (par ordre décroissant de nombre d'inscription) : Sciences pour l'ingénieur, STIC, Chimie/Matériaux, Sciences de l'Homme, Sciences de la Société, Mathématiques, Santé, Agronomie/Alimentaire, Physique, Sciences de la Terre (par ordre décroissant). ANRT, « Regards croisés. Doctorants, employeurs et directeurs de thèse. Sur 1000 Cifre », août 2018, [https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/enquete\\_1000\\_fin\\_de\\_cifre\\_2016\\_vf2.pdf](https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/enquete_1000_fin_de_cifre_2016_vf2.pdf) (consulté le 14 septembre 2023).

<sup>10</sup> MESR, « Les Cifre », *art. cit.*

La justification de l'injonction des autorités de tutelles, des écoles doctorales ou des laboratoires à se saisir de ce dispositif s'avère souvent limitée. Il faudrait développer les interactions avec les acteurs socio-économiques, mais sans que les enjeux de ces interactions soient explicités ou débattus. Pour les sciences sociales, l'enjeu du recours à la Cifre serait alors principalement de permettre d'accueillir des thèses financées, dans un contexte où les inscriptions sans financement sont majoritaires et où la compétition pour leur obtention s'intensifie<sup>11</sup>. Le recours serait donc d'abord instrumental et gestionnaire, avec la volonté de faire au mieux avec les financements existants.

Pourtant, il ne va pas de soi que tous les types de recherche (les objets, les terrains, les cadres d'analyse comme les méthodes) puissent également faire l'objet d'une Cifre. Avoir l'opportunité de contracter une Cifre sur un objet donné, en plus de l'intérêt propre pour le sujet, est au moins en partie déterminé par la capacité de différents acteurs à en tirer un profit sur leurs marchés respectifs : marchands, institutionnels ou académiques. Comme dans le cas de toute recherche sociologique, il est nécessaire d'interroger les conditions sociales, politiques et économiques qui rendent possible une Cifre. Pourtant, dans les écrits sur la Cifre, à commencer par les manuscrits des thèses Cifre, le dispositif y est souvent présenté de manière relativement expéditive. Au mieux, les auteur·rices se concentrent sur leur Cifre, sans interroger au préalable ce qu'est la Cifre. À savoir, d'où vient ce dispositif, de quelles logiques il ressort et quels intérêts il sert. La plupart des thèses Cifre en SHS adoptent un registre de témoignage individuel, répondant à un impératif de réflexivité et traitant la Cifre d'abord sous l'angle de la posture de recherche. S'il s'agit d'une condition essentielle de l'objectivation participante<sup>12</sup>, cette tendance au témoignage plus ou moins réflexif fait en partie écran à une tentative d'objectiver la Cifre pour la comprendre comme étant en premier lieu une politique d'orientation de la recherche et des carrières scientifiques. L'envergure d'un tel phénomène dépasse nécessairement ce que chacun·e est en mesure d'en dire à partir de sa propre expérience. Le développement des Cifre en SHS est un fait social dont la compréhension se situe au-delà de la somme des cas individuels, qui s'inscrit dans un contexte plus général d'évolutions des formes de financement de la recherche et de la recherche partenariale<sup>13</sup>.

Dans le présent texte, j'interroge les conditions de l'autonomie et de l'hétéronomie de la recherche en sciences sociales, pour contribuer aux débats sur la professionnalisation de et via la recherche

---

<sup>11</sup> *Le Monde Campus*, « Seulement 38 % des thèses en sciences humaines et sociales sont rémunérées », [https://www.lemonde.fr/campus/article/2016/11/29/seulement-38-des-theses-en-sciences-humaines-et-sociales-sont-remunerees\\_5040485\\_4401467.html](https://www.lemonde.fr/campus/article/2016/11/29/seulement-38-des-theses-en-sciences-humaines-et-sociales-sont-remunerees_5040485_4401467.html) (consulté le 14 septembre 2023).

<sup>12</sup> Pierre Bourdieu, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 5, n°150, 2003, p. 43-58.

<sup>13</sup> Jérôme Aust, « Financer la recherche sur projet. Figures historiques d'un dispositif de gouvernement », *Genèses*, n°94, 2014, p. 2-6.

Johan Giry et Émilien Schultz, « L'ANR en ph(r)ase critique. Figures et déterminants de la critique d'un dispositif de financement », *Zilsel*, 2-2, 2017, p. 63-96.

Julien Barrier, « Partenaires particuliers : financements sur projet et travail relationnel dans les réseaux de collaboration science-industrie », *Genèses*, n° 94, 2014, p. 55-80.

Jérôme Aust et Clémentine Gozlan, « Des instruments contestés », *Revue française de science politique*, n°68, 2018, p. 493-514.

doctorale. Le cas emblématique des Cifre, et leur extension aux SHS, éclaire ici cette problématique plus générale. La Cifre n'invalide en rien - ni a priori, ni a posteriori - la possibilité de la réalisation d'une recherche en sciences sociales. Mais l'ancrage initial du dispositif en dehors de ces domaines incite à en interroger les conditions et les implications concrètes, qui interrogent en retour les conditions du travail de recherche et l'état de l'emploi scientifique. D'après moi, le terme de « convention » Cifre doit s'entendre pleinement comme « *accord conclu en vue de produire certains effets juridiques : créer des obligations, modifier ou éteindre des obligations préexistantes* »<sup>14</sup>. Ainsi la politique de développement des thèses Cifre en SHS s'avère concomitante d'un certain état du champ académique, qui acte une raréfaction de l'emploi scientifique autonome avec un report vers l'enjeu de l'employabilité hétéronome du doctorat. Le présent article rappelle que la Cifre est une modalité déjà ancienne de soutien de l'employabilité des doctorant·es en dehors de la recherche universitaire, en même temps qu'un dispositif public de subventionnement du secteur privé, dans un premier temps tourné vers les grandes entreprises et de développement de la recherche partenariale, notamment pour les STEM.

Dans une première partie, l'article revient sur l'historique de la Cifre, pour la resituer en tant que politique d'orientation de la recherche qui a deux objectifs : financer de la recherche partenariale public-privé et augmenter l'employabilité<sup>15</sup> des doctorant·es dans les entreprises. Dans une deuxième partie, l'article livre quelques pistes de réflexions centrées sur le développement des Cifre en SHS. La Cifre en SHS se trouve en tension entre deux logiques qui s'opposent, de façon différente, à un idéal d'autonomie scientifique<sup>16</sup> : la satisfaction des intérêts économiques et la prise en compte des demandes sociales. La dernière section aborde le sujet depuis la position des doctorant·es en Cifre, pour qui il s'agit à la fois d'un contexte de recherche et d'un cadre d'emploi. Je restitue une réflexion autour des variables pertinentes pour analyser les parcours et les débouchés professionnels des Cifre en SHS, je suggère de considérer les prises en charge différenciées d'un impératif de réflexivité comme gage de scientificité et l'engagement dans les activités d'enseignement comme les deux principaux marqueurs (subjectif et objectif) d'insertion universitaire.

Ces pistes programmatiques ont été développées par la suite dans le cadre d'une enquête collective sur les conditions d'emploi et les trajectoires des doctorant·es Cifre en SHS, qui a donné lieu à la

---

<sup>14</sup> CNRTL, « Convention », <https://cnrtl.fr/definition/convention> (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>15</sup> L'organisation internationale du travail (OIT), définit l'employabilité comme « l'aptitude de chacun à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle ». Bernard Gazier, « L'employabilité : brève radiographie d'un concept en mutation », *Sociologie du travail*, 32-4, 1990, p. 575-584.

<sup>16</sup> Pierre Bourdieu, « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Sociologie et sociétés*, vol. 1, n°7, 1975, p. 91-118.

publication d'un rapport détaillée<sup>17</sup> et d'un article<sup>18</sup>. En plus de résultats originaux, ces publications livrent une synthèse détaillée des données disponibles et de l'état de la littérature sur la Cifre en SHS. J'y renvoie pour une compréhension plus complète du sujet et du présent propos.

## **Retour vers le futur : une « solution d'avenir » venue des années 1980**

*« Tous les chercheurs n'ont pas vocation à être recrutés sur des emplois statutaires au sein des organismes de recherche ou des universités. [...] [Avec] 12 000 étudiants obtenant le grade de docteur par an [...] [la] baisse du taux de renouvellement des emplois statutaires [...], [l']attrition des débouchés pour les jeunes docteurs [...] d'autres voies d'insertion professionnelle doivent être exploitées [...] cela suppose une véritable révolution culturelle dans le monde de la recherche. »<sup>19</sup>*

### **Une « solution d'avenir », « gentiment perverse » pour « mettre le ver dans le fruit ».**

Le développement des recherches en Cifre se fait dans un contexte de mise en pénurie des postes de recherche scientifique. La volonté d'affirmer une déconnection entre la vocation scientifique et l'emploi académique est rappelée dans l'extrait mis en exergue du chapitre recherche et enseignement supérieur du projet de loi de finances pour 2015. Il ne faut cependant pas se méprendre sur le caractère récent de cette « révolution culturelle ». Dans le cas de la Cifre, les premières conventions sont signées dès 1981. La politique de développement des Cifre, y compris en SHS, est un exemple de construction d'une solution qui précède partiellement l'énoncé du problème auquel elle répond et qui se faisant contribue au cadrage de celui-ci .

La genèse de la Cifre s'inscrit dans une volonté politique d'un « *renforcement des relations entre les universités, les établissements de recherche et les entreprises* »<sup>20</sup>. Cet objectif s'inspire d'un modèle étasunien « *où recherche et milieux économiques sont davantage connectés* » comme l'argumente Bernard Daugeras, que le journal *Le Monde* présente 20 ans plus tard comme « *le père des Cifre* »<sup>21</sup>. Il s'agit d'un haut-fonctionnaire du ministère de l'industrie, polytechnicien et docteur en physique des particules, qui a eu l'occasion de travailler et d'enseigner aux États-Unis à Berkeley en Californie. Il représente à la fin des années 1970 son ministère dans un groupe de travail « *chargé de faire des propositions pour que la recherche soit davantage présente dans la*

---

<sup>17</sup> Tatiana de Feraudy, Antoine Gaboriau, Guillaume Petit et Antonin Thyrard, *Rapport d'enquête - Faire une thèse en Cifre en Sciences Humaines et Sociales*, EHESS ; Université Paris 1, 2021, <https://hal.science/hal-03420635> (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>18</sup> Tatiana de Feraudy, Antoine Gaboriau, Guillaume Petit et Antonin Thyrard, « La recherche en pointillé ? Conditions de travail et trajectoires des doctorant-es en Cifre en sciences humaines et sociales », *Terrains & Travaux* (à paraître), vol.1, N°44, 2024. Preprint : <https://hal.science/hal-04237396v1>

<sup>19</sup> Sénat, « Projet de loi de finances pour 2015 : Recherche et enseignement supérieur », <http://www.senat.fr/rap/a14-112-5/a14-112-518.html> (consulté en octobre 2018).

<sup>20</sup> Discours du secrétaire d'Etat Pierre Aigrain, « les perspectives de la recherche scientifique en France », 1<sup>er</sup> octobre 1980, <http://discours.vie-publique.fr/notices/806001388.html> (consulté en octobre 2018).

<sup>21</sup> Annie Kahn, « Faire son doctorat en entreprise, une histoire vieille de 20 ans », *Le Monde*, 20 novembre 2001

*formation des cadres de l'industrie* »<sup>22</sup>. Si le groupe est dissout à la suite de l'alternance de 1981, il n'abandonne pas ses propositions et les porte directement au cabinet du ministre de la recherche et de la technologie. Leur co-fondateur résume donc que « *l'idée - gentiment perverse - qui a présidé à la création des conventions Cifre en 1981 était de mettre le ver dans le fruit en s'assurant qu'un certain nombre de cadres de l'industrie soient exposés à la recherche au moins une fois dans leur vie* »<sup>23</sup>.

Le contexte politique éclaire aussi la création de ce dispositif qui vise à lier recherche publique et développement économique. Il existe en effet entre l'alternance de 1981 et le tournant de la rigueur de 1983, l'idée forte de pousser les entreprises à s'ouvrir à la recherche, dans un contexte où le gouvernement socialiste affiche une posture volontariste en matière de politique industrielle et souhaite encadrer l'action des grands groupes privés<sup>24</sup>. Il s'agit ici de reconnaître aux entreprises un poids réel dans le développement de recherches fondamentales et de long terme, qui les positionne comme des partenaires légitimes de la recherche scientifique.

Dès l'automne 1981, les Cifre sont lancées sous la direction de l'ANRT, qui est mandatée pour leur gestion avec une enveloppe annuelle de 200 millions de francs. Le lancement se fait à titre expérimental sur la base de 50 conventions par an, puis le nombre de Cifre allouées est progressivement augmenté, jusqu'à atteindre 600 en 1995<sup>25</sup>, puis est dès lors en augmentation constante comme indiqué plus haut. Le dispositif Cifre concentre la majorité des crédits alloués à la formation par la recherche en entreprise. En 2001, sur un peu moins de 50 millions d'euros, les deux-tiers des crédits vont au dispositif Cifre<sup>26</sup>.

Dans l'ensemble, entre 1981 et 2011, près de 15 000 doctorant·es<sup>27</sup> toutes disciplines confondues ont entamé une recherche doctorale dans le cadre d'une Cifre. L'ANRT annonce un fort taux de soutenance, de l'ordre de 88% soit 13 000 docteur·es<sup>28</sup>, avec un écart de 13% entre les sciences de la matière (92%) et les sciences sociales (79%). Les taux de soutenance sont plus élevés dans les enquêtes récentes, en 2021 : 91% des répondants à l'enquête N+1 et 97% à N+5<sup>29</sup>. Ces données affirment une norme : les thèses Cifre aboutissent à une soutenance. Il est très difficile d'évaluer

---

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Formation par la recherche*, n°76, décembre 2002, p. 12.

<sup>24</sup> Jean-Baptiste Devaux, « "Ça ira plus vite comme ça". De la planification à la réforme continue : synchroniser la politique technologique aux agendas politiques », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n°36, 2022, <https://journals.openedition.org/temporalites/10439> (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>25</sup> « Rapport général n° 85 tome iii annexe 16 - projet de loi de finance pour 1998 - éducation nationale, recherche et technologie », 1998, <https://www.senat.fr/rap/197-085-3-a16/197-085-3-a164.html> (consulté en octobre 2018).

<sup>26</sup> Rapport du sénat, <http://www.senat.fr/rap/a01-089-7/a01-089-7.html> / <https://www.senat.fr/rap/a98-0687/a98-068710.html> (consulté en octobre 2018).

<sup>27</sup> ANRT, « Enquête sur le devenir professionnel des docteurs ayant bénéficié du dispositif Cifre l'année 2000 », 2012, <http://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/enquete-devenir-professionnel-docteurs-cifre.pdf> (consulté en octobre 2018). Ce chiffre d'ensemble n'a pas été actualisé dans d'autres publications.

<sup>28</sup> ANRT, « Annuaire des Cifre », <http://www.anrt.asso.fr/fr/annuaire-des-doctorant-es-et-des-docteurs-7889> (consulté en octobre 2018).

<sup>29</sup> ANRT, « Enquête 2021 sur le devenir des anciens doctorant·es Cifre. Situations de fin de Cifre en 2015 et 2019 », <https://www.anrt.asso.fr/en/enquete-2021-sur-le-devenir-des-anciens-doctorant-es-cifre-36752> (consulté le 16 septembre 2023) ; échantillon auto-constitué de 430 répondants sur 2193 sollicités.

en comparaison le taux de non-soutenance des autres thèses financées ou non-financées. Différentes sources donnent des chiffres qui varient énormément selon les périodes et les disciplines (5 à 50%). Par croisement, une estimation de 10 à 15% de thèses non soutenues semble réaliste<sup>30</sup>, ce qui fait donc de la Cifre un dispositif efficace en termes de production de doctor·es et de thèses soutenues.

## **Des modalités de financement, en soutien de l'employabilité des doctor·es**

Le principe de la Cifre est le soutien à l'accueil de doctorant·es, puis potentiellement de doctor·es par les entreprises. Le dispositif Cifre est globalement avantageux pour l'employeur et dans une certaine mesure pour le·a salarié·e-doctorant·e. La structure accueillante reçoit une subvention forfaitaire annuelle de 14 000€, versée trimestriellement par tranche de 3 500€. L'entreprise bénéficie également d'un dispositif fiscal, dit crédit impôt recherche (CIR), auquel sont éligibles les travaux de recherche doctorale<sup>31</sup>. Le·a salarié·e-doctorant·e perçoit une rémunération minimale de 23 484 € brut annuels ; de 2012 à 2022 cette rémunération minimale reste inchangée<sup>32</sup>. Pour l'employeur qui remplit l'ensemble des conditions l'avantage économique est limpide, avec un coût annuel de l'ordre de 8 000€ donc une économie de 75%<sup>33</sup>. Le calcul reste théorique et maximaliste, puisque l'éligibilité au CIR n'est pas acquise et que dans les faits la plupart des doctorant·es Cifre sont rémunérés au-delà du minimum, car l'ANRT annonce un salaire annuel brut moyen de 28 000€. Les écarts à la hausse se font surtout à l'avantage de certaines disciplines, tendanciuellement plutôt hors SHS<sup>34</sup>.

L'employabilité des doctor·es est un enjeu premier du dispositif. Un argument de l'ANRT est que les entreprises privées puissent « *doper leurs performances avec un doctorant* »<sup>35</sup>. La Cifre est présentée comme un « *passport pour l'emploi en entreprise* »<sup>36</sup>. De fait, elle répond bien à cet objectif, puisque « *près de 90 % des doctorants (toutes disciplines confondues) s'insèrent directement sur le marché du travail après leur thèse CIFRE, dont 87 % dans le secteur privé et*

---

<sup>30</sup> Le site theses.fr consulté le 16 septembre 2023 comptabilise 75196 thèses en cours, dont 11746 sont en préparation depuis au moins avant 2013, soit 15,6%, qui constitue donc l'estimation haute pour un taux global de non-soutenance.

<sup>31</sup> Le CIR correspondant est chaque année égal à 30 % d'une assiette composée du coût salarial brut chargé du doctorant·e CIFRE augmenté d'un coût forfaitaire d'environnement de 75 % et diminué de la subvention versée par l'ANRT.

<sup>32</sup> Un arrêté du 26 décembre 2022 met fin à cette situation en prévoyant ce calendrier de revalorisation : 24 529 € annuels brut en 2023, puis 25 200 (2024), 26 400 (2025), 27 600 (2026).

ANRT, « Information sur le dispositif Cifre », <https://www.anrt.asso.fr/fr/le-dispositif-cifre-7844> (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>33</sup> ANRT, « CIR », <http://www.anrt.asso.fr/fr/pdf/cir.pdf> (consulté en octobre 2018).

<sup>34</sup> Tatiana De Feraudy et al., « La recherche en pointillé ? », art. cit.

<sup>35</sup> ANRT, « Présentation du dispositif Cifre »,

[http://www.anrt.asso.fr/fr/espace\\_cifre/pdf/presentation\\_dispositif\\_cifre.pdf](http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/pdf/presentation_dispositif_cifre.pdf) (consulté en octobre 2018).

<sup>36</sup> ANRT, « La Cifre, un passeport pour l'emploi en entreprise. Résultats de l'enquête 2016 sur les situations de fin de Cifre en 2010 et en 2014 », <https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/devenir-des-docteurs-enquete-cifre-2016.pdf> (consulté le 16 septembre 2023).

seulement 13 % dans le secteur public »<sup>37</sup>. Il semble que cette insertion se fasse le plus souvent hors de l'entreprise d'accueil, et ce d'autant plus pour les SHS. L'ANRT mesure que « un an après la fin de la Cifre, 35% sont en activité dans l'entreprise partenaire de la Cifre »<sup>38</sup>. Dans l'enquête collective sur les Cifre en SHS, nous mesurons que 74,6% des répondants ne sont pas restés dans la structure d'accueil (13,6% y sont restés avec une mission de recherche, 11,9% sans mission recherche)<sup>39</sup>.

L'attrait économique du dispositif est à la source d'un problème fréquent : l'entreprise est-elle intéressée par la réalisation d'une recherche ou par l'embauche à moindre coût d'un·e salarié·e qualifié·e ? Du point de vue des employeurs cette perspective semble évidente, comme le résume un cadre de l'industrie automobile en parlant d'un « pré-recrutement », pour « intégrer une nouvelle race d'ingénieur formée par la recherche [...] ne plus opposer, mais mettre en commun les compétences de chercheurs et d'industriels pour améliorer la compétence globale de l'entreprise »<sup>40</sup>. Une telle affirmation est en partie confirmée par les données de l'ANRT au sens où après cinq ans, les doctorant·es qui sont encore en poste dans la structure d'accueil dans le secteur privé, le sont bien davantage dans les grandes entreprises de plus de 5.000 emplois (63%), plutôt que les entreprises de taille intermédiaire (8%) ou petites et moyennes de moins de 250 emplois (29%). Il semble ainsi que plus l'entreprise compte d'employé·es, plus elle utilise la Cifre pour envisager un recrutement durable.

L'approche managériale de la Cifre est bien résumée par un hebdomadaire patronal, *L'Usine Nouvelle* qui publie un vade-mecum des « règles d'or pour faire bon ménage avec un chercheur [et] obtenir des résultats valorisables par tous »<sup>41</sup>. Chacun des deux pôles encadrants que sont l'entreprise et le laboratoire est attentif à la production de biens valorisables sur leurs marchés respectifs : universitaires (« publications, embauches CNRS ») ou industriels et marchands (« des applications concrètes et qui rapportent rapidement »)<sup>42</sup>. La durée de la Cifre permet ainsi de sécuriser l'embauche ou d'envisager une période de pré-recrutement, pour des entreprises qui peuvent développer de nouveaux produits ou de nouveaux débouchés, ou simplement assurer leurs activités, en recourant à cette forme d'emploi aidé. Un des possibles écueils de la Cifre serait donc d'être considérée comme une période d'essai subventionnée pour personnes diplômées spécialisées. Suivant cette perspective, sa raison d'être est celle d'un dispositif économique qui

---

<sup>37</sup> Mélanie Bourdaa et Aurélia Lamy, « Les conventions Cifre : quel statut pour le doctorant·e, quel(s) rôle(s) pour les laboratoires de recherche ? Retours d'expérience... », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n°6, 2015.

<sup>38</sup> ANRT, « Enquête 2021 sur le devenir des anciens doctorant·es Cifre », *op. cit.*

<sup>39</sup> Tatiana De Feraudy et al., « Rapport d'enquête – Faire une thèse en Cifre en SHS », art. cit., p.60.

Ces chiffres diffèrent fortement de ceux de l'ANRT qui mesure en 2021, après cinq ans, entre 95% (secteur public) et 67% (secteur privé) de répondants ayant une « mission de recherche et développement ». Ces écarts s'expliquent probablement par des différences de définition de ce qui constitue une « mission de recherche » et par des écarts entre SHS et STEM. (Ibid., p. 10).

<sup>40</sup> « Faire son doctorat en entreprise, une histoire vieille de 20 ans », *Le Monde*, 20 novembre 2001.

<sup>41</sup> « Conventions Cifre : quatre règles d'or pour faire bon ménage avec un chercheur », *L'Usine Nouvelle*, n°2581, février 1997.

<sup>42</sup> *Ibid.*

profite avant tout au secteur privé et aux grandes entreprises, à la fois pour financer de la recherche et développement, mais aussi pour bénéficier des financements et des avantages fiscaux attenants.

## Un dispositif tourné vers les grandes entreprises et les STEM

Le dispositif Cifre s’ancre initialement du côté des sciences industrielles de l’ingénierie, de la chimie ou du secteur des technologies de l’information et de la communication (STEM), qui constituent toujours les disciplines d’inscription de la majorité des signataires<sup>43</sup>. Les secteurs des entreprises reflètent dans leur ensemble cet ancrage disciplinaire<sup>44</sup>. Les entreprises qui emploient des doctorant·es en Cifre se répartissent équitablement en deux groupes : d’une part les grandes entreprises de plus de 5 000 emplois directs et d’autre part les entreprises intermédiaires et les petites et moyennes entreprises de moins de 250 emplois directs. En 2012, les structures appartenant à un groupe de plus de 5 000 salarié·es représentent 50% des signatures, quand les entreprises de taille intermédiaire entre 250 et 5 000 salarié·es comptent pour 10% et celles de moins de 250 salarié·es pour 36%, parmi lesquelles 11% ont plus de cent salarié·es, 10% plus de cinquante, 41% plus de dix et 38% moins de dix salarié·es<sup>45</sup>.

La communication de l’ANRT tend à insister davantage sur la part grandissante de PME. Cette donnée s’explique en reflet d’orientations économiques générales, ainsi que le souligne le préambule d’une enquête commandée par l’association en 2010 :

*« Les PME et les ETI sont l’objet d’une attention particulière en France, comme en Europe, dans la mesure où elles concentrent un potentiel d’innovation et de création d’emplois considéré comme non suffisamment exploité. À ce titre nombre de mesures ont été prises et l’Europe a fait de l’économie de la connaissance une de ses priorités. »<sup>46</sup>*

Des économistes hétérodoxes, dans un autre contexte, ont une lecture plus critique de cet argument : « si les PME sont mises en avant dans le débat européen c’est parce qu’elles sont perçues comme un élément important de l’économie et qu’il est plus facile de convaincre le public avec des propositions qui les renforcent »<sup>47</sup>, quand bien même celles-ci ne sont pas *in fine* les principales bénéficiaires des mesures dont la mise en œuvre est soutenue. Pour le cas des Cifre la réorientation des crédits vers les PME est une préoccupation ancienne du législateur. Au milieu des années 1990, un rapport d’évaluation parlementaire constate que l’augmentation désirée du nombre

---

<sup>43</sup> Sciences et Technologies de l’Information et de la Communication : 22%, sciences pour l’ingénieur : 20% chimie/Matériaux : 13%, comme discipline scientifique du sujet pour les Cifre acceptées en 2012. ANRT « Présentation du dispositif Cifre », *art. cit.*

<sup>44</sup> Parmi les conventions signées en 2012, pour les grandes entreprises : Electronique, communication et informatique (26%), transports (19%), énergie (18%), aéronautique (14%), chimie et matériaux (11%) ; pour les petites et moyennes entreprises : services R&D (13%), services d’ingénierie (13%), programmation informatique (11%), produits métalliques et minéraux (7%).

<sup>45</sup> ANRT, « Présentation du dispositif Cifre », *art. cit.*, p.1.

<sup>46</sup> ANRT, « Les PME utilisatrices de Cifre », 2010, p.1

[http://www.anrt.asso.fr/fr/espace\\_cifre/pdf/enquete\\_pme\\_utilisatrices\\_cifre\\_depuis\\_2000.pdf](http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/pdf/enquete_pme_utilisatrices_cifre_depuis_2000.pdf) (consulté en octobre 2018), disponible via <https://archive.org/details/manualzilla-id-6481838> (consulté le 10 octobre 2023)

<sup>47</sup> Frédéric Lemaire, Dominique Plihon, « Finance, Bruxelles rallume la mèche », *Le Monde Diplomatique*, Janvier 2016, p. 9.

de Cifre « se heurte à la difficulté de la reprise des embauches prévisibles de docteurs [alors qu'on] constate un plafonnement des embauches industrielles »<sup>48</sup>. Ainsi, les grandes entreprises restent fortement intéressées par les Cifre, mais ne les concluent plus forcément par des embauches. Cette mise à mal de l'objectif d'employabilité des docteur·es incite alors à inclure davantage les PME.

Plusieurs décennies plus tard, cette redirection s'est concrétisée, puisque les entreprises comprenant plus de 5 000 salarié·es ne comptent plus que pour moitié des signataires de nouvelles Cifre, dont le nombre a été croissant. En 2020 la tendance est encore confirmée, le MESR rapporte ainsi : 45% de PME, 38% de Grandes Entreprises, 9% d'ETI et 8% de collectivités territoriales<sup>49</sup>. Mais la promotion de « *la forte participation des PME* » et de « *la montée des ETI* »<sup>50</sup> se fonde sur deux biais de présentation statistique. D'abord en se concentrant sur le flux et non sur le stock (les nouveaux bénéficiaires annuels plutôt que les Cifre en cours ou les Cifre effectuées). Ensuite, en présentant séparément le nombre d'employeurs et le nombre de Cifre. Ainsi on compte un peu plus de 450 PME parties-prenantes du dispositif en 2012 contre environ 125 grandes entreprises, mais si on prend en compte le nombre de Cifre allouées la même année, environ 500 le sont dans des PME et 700 dans des grandes entreprises. Là où le nombre de nouvelles conventions par PME est proche de un, il est de l'ordre de six pour les grandes entreprises<sup>51</sup>. Ce deuxième indicateur est pourtant celui qui permet de rendre compte le plus fidèlement des sommes allouées. En ne tenant compte que de la subvention annuelle, ce seraient ainsi chaque année environ 7 millions d'euros qui sont distribués à environ 500 PME et 10 millions d'euros à une centaine de grandes entreprises. Mais surtout le CIR bénéficie avant tout à ces dernières : d'après les chiffres de 2013, les TPE et PME représentent presque 90% des bénéficiaires, mais profitent de moins de 20% des crédits d'impôts<sup>52</sup>. Cette inégalité reflète des capacités de recherche et développement qui sont concentrées dans les plus grandes entreprises<sup>53</sup>. En 2020, 80% des employeurs de Cifre en entreprise déclarent

---

<sup>48</sup> Sénat, « projet de loi de finances pour 1998 » : <https://www.senat.fr/rap/197-085-3-a16/197-085-3-a164.html> (consulté le 10 octobre 2023).

<sup>49</sup> MESR, « Les Cifre », *art. cit.*

Les établissements publics qui ne sont pas des collectivités ou les associations privées qui ne sont pas des entreprises n'apparaissent pas dans ces chiffres agrégés.

<sup>50</sup> ANRT, « Présentation du dispositif Cifre », *art. cit.*, p.16-17.

<sup>51</sup> « *Nous aimons beaucoup les conventions Cifre qui permettent de faire le lien entre des applications industrielles et la recherche un peu plus fondamentale. (...) En tout, nous recensons environ une quinzaine de Cifre en cours. Nous en créons six ou sept par an.* », cadre dirigeant d'un grand groupe cité par l'ANRT, rapport RCRP, <http://www.anrt.asso.fr/fr/futuris/pdf/rapport-rcrp.pdf> (consulté en octobre 2018).

<sup>52</sup> « *Qui profite du crédit d'impôt recherche ?* », *Le Monde*, 6 septembre 2016. [http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/09/06/qui-profite-du-credit-d-impot-recherche\\_4993109\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/09/06/qui-profite-du-credit-d-impot-recherche_4993109_4355770.html) (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>53</sup> « *Les entreprises qui emploient plus de 100 chercheurs en ETP représentent 1 % des entreprises exécutant de la R&D [...] et reçoivent 69 % des financements publics. [...] À l'opposé, [...] en 2010, les entreprises qui emploient moins de 5 chercheurs en ETP représentent 80 % des entreprises réalisant des travaux de R&D [...] et reçoivent 13 % des financements publics.* » Sénat, « *Projet de loi de finances pour 2015 : Recherche et enseignement supérieur* », *art. cit.*

compter un service dédié de R&D<sup>54</sup>. Ces données convergent avec l'idée d'une appropriation du dispositif par des entreprises pour en faire un outil de subvention de leurs activités de R&D.

Le CIR est loin d'être un supplément cosmétique de la Cifre, dont il constitue un aspect essentiel. L'ANRT promeut dans les années 2010 un « comparateur international CIR de l'ANRT », pour souligner à quel point :

*« Le CIR s'avère un outil puissant de renforcement de la visibilité et de l'attractivité internationale de la France pour les investissements de recherche [...] En prenant comme référence (base 100) le coût moyen du chercheur en France avant toute subvention et mobilisation du CIR, l'ANRT agrège [des] données comptables [...] pour produire le coût constaté du chercheur par pays. Grâce au CIR, la France s'affiche comme compétitive par les pays développés, capables de maintenir des sites de recherche à fortes spécialités. Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni sont plus chers »<sup>55</sup>.*

Le dispositif Cifre dans son ensemble bénéficie donc davantage au secteur industriel et aux grandes entreprises, ce qui s'explique par l'ancrage historique du dispositif et l'organisation du tissu économique. Les enjeux de compétitivité et d'attractivité s'inscrivent avant tout dans le renforcement des points forts de l'économie nationale face à la concurrence internationale (automobile, aéronautique, agroalimentaire, défense...), ainsi que l'éclaire une audition du délégué général de l'ANRT par la commission finance du Sénat<sup>56</sup>. Les évolutions voulues répondent à une stratégie économique qui avance vers le modèle allemand, après avoir suivi le modèle nord-américain : autrement dit, la vision stéréotypée de la promotion d'un « tissu de PME » contre celui de la « start-up »<sup>57</sup>.

L'évolution du dispositif Cifre en trente années d'existence converge avec une réorientation stratégique qui dépasse la seule question des partenariats entre université et entreprise. Dans cet ensemble, les thèses Cifre en SHS constituent une part minoritaire, au sein desquelles il faudrait encore distinguer celles pouvant se faire dans des collectivités ou des associations depuis 2006. Ces cas ont un poids négligeable dans la communication de l'ANRT et peu de sources traitent de cette évolution. Pour ce pan de l'histoire qui reste à documenter, compte-tenu des origines du dispositif, on peut faire l'hypothèse que cette ouverture ne peut se faire en dehors de toute considération de rentabilité économique.

---

<sup>54</sup> ANRT, « 1000 Regards Croises Etudiants-Entreprises- Laboratoires Enquête fin de Cifre 2020 », 2021, [https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/enquete\\_fin\\_de\\_cifre\\_2020.pdf](https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/enquete_fin_de_cifre_2020.pdf) (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>55</sup> ANRT, « Rapport d'activités 2013. Assemblée générale du 11 mars 2014 », non accessible sur le site officiel (archives de 2016 à 2022 : <https://www.anrt.asso.fr/fr/brochure-et-rapports-dactivites-32341>), disponible via : [https://issuu.com/smdl/docs/ra\\_pour\\_issuu](https://issuu.com/smdl/docs/ra_pour_issuu) (consulté le 10 octobre 2023).

<sup>56</sup> Sénat, « Comptes rendus de la CE réalité du détournement du crédit d'impôt recherche », Audition du délégué général, du chef du département Europe, et du conseiller du délégué général de l'ANRT, 12 mars 2015, [http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150309/ce\\_cir.html](http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20150309/ce_cir.html) (consulté en octobre 2018).

<sup>57</sup> *Ibid.*

## Saisir le développement des Cifre en sciences sociales, comme support d'un débat politique et scientifique

*« Les sociologues en particulier devraient [éviter] de considérer comme des problèmes personnels ce qui relève en réalité de problèmes d'organisation sociale. [...] Lorsqu'un grand nombre de personnes [différentes] rencontrent les mêmes problèmes face à une situation similaire, il y a de fortes chances que ces problèmes ne soient pas dus aux personnes elles-mêmes mais bien à la situation. »<sup>58</sup>*

### Les Cifre en SHS entre utilité économique et demandes sociales

A l'étape de la sélection une candidature en Cifre est doublement évaluée, à travers une expertise socio-économique qui concerne la structure d'accueil et une expertise scientifique qui juge la qualité scientifique et l'intérêt socio-économique du projet, qui reflète le double lien à l'utilité économique et aux demandes sociales pour les Cifre en SHS. Contrairement au récit courant, les premières signatures de Cifre hors STEM sont anciennes, puisqu'on en compte à partir de 1987<sup>59</sup>. Mais leur nombre est alors marginal, et le périmètre disciplinaire reste restreint : Économie, Finances, Ressources Humaines, Droit, Gestion. L'ouverture se fait d'abord vers des disciplines qui répondent ou concourent aux enjeux lucratifs. A partir de 2006, l'extension aux collectivités territoriales, associations à vocation sociale, ONG et établissements consulaires aide à accueillir une plus grande diversité de disciplines parmi les SHS. Le développement des Cifre dans ces disciplines rejoint les objectifs initiaux du dispositif: financer une recherche partenariale public-privé et diversifier les débouchés d'emploi des doctorant·es en améliorant leur employabilité, tout en permettant de pallier partiellement à un déficit de financement des thèses en SHS. L'extension disciplinaire permet au dispositif Cifre de réaliser encore davantage ces deux objectifs. La Cifre auto-alimente ses objectifs puisque plus des entreprises cumulent les crédits Cifre, sans pour autant pouvoir concrétiser des embauches, plus il y a un renvoi de doctorant·es sur un marché du travail où l'enjeu de valorisation du doctorat s'est en parallèle fortement accru, via des structures privées ou associatives<sup>60</sup>, mais aussi avec des formations de plus en plus fréquemment relayées ou organisées par les écoles doctorales. Ainsi l'objectif d'accroître et de diversifier l'employabilité se renforce lui-même.

---

<sup>58</sup> Howard Saul Becker, « Ecrire une thèse, enjeu collectif et malaise personnel », in Moritz Hunsmann et Sébastien Kapp (dir.), *Devenir chercheur: écrire une thèse en sciences sociales*, Paris, EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), 2013, p. 9-16, p. 10.

<sup>59</sup> *Formation par la recherche*, n°76, décembre 2002, p. 12.

<sup>60</sup> Voir par exemple des collectifs comme « France Doctorat » <https://francedoctorat.fr> ; « Phd Talent » <https://www.phdtalent.fr/> ; « Doctrix » <https://blog.educprofs.fr/doctrix/> ; parmi de nombreux exemples (consultés le 17 septembre 2023).

Ces associations et structures diverses sont un indice de l'augmentation du stock de diplômés intéressés à la valorisation du parcours doctoral. L'association des doctorant·es Cifre en SHS<sup>61</sup> est le lieu d'un débat lors de sa création, entre les tenants d'une position critique, qui la voient comme une association engagée à la fois sur un plan scientifique et politique, et ceux qui préfèrent la voir avant tout comme un réseau professionnel. La première assemblée générale explicite cette démarcation, quand un partisan du premier pôle s'exprime ainsi :

*« Sommes-nous un prestataire de service pour les étudiants qui veulent monter des Cifre ou doit-on s'intéresser davantage à des questions épistémologiques ? De même sommes-nous là pour promouvoir les Cifre, un dispositif qui peut être vu comme une forme de désengagement de l'Etat via le financement de la recherche avec transfert du budget vers le privé ? »<sup>62</sup>*

La position finalement adoptée par l'association est d'avoir pour « *priorité de se focaliser sur les besoins des publics des doctorant·es Cifre* »<sup>63</sup> et correspond donc davantage au second pôle.

A bien des égards, une prise en compte des spécificités des thèses en sciences sociales dans le cadre de la Cifre semble légitime. Le développement des Cifre en SHS et en STEM s'inscrit dans un capitalisme où « le phénomène clé n'est plus l'accumulation de capital fixe, mais la capacité d'apprentissage et de création de la force de travail »<sup>64</sup>. De tels liens sont explicitement faits par les porteurs de Cifre en STEM qui s'ouvrent aux Cifre en SHS.

*« On peut de moins en moins assimiler l'innovation uniquement à l'amélioration technologique, car cela consiste aussi à détecter les nouveaux ressorts du marché (...) trouver des méthodes pour scruter le marché et nous aider à mieux détecter les tendances. »<sup>65</sup>*

*« [En plus des Cifre en STEM, on vient] pour la première fois, de lancer une thèse CIFRE en sciences humaines, afin d'étudier comment améliorer le management de l'expertise dans des entreprises à fort contenu technologique et scientifique. »<sup>66</sup>*

Dans un tel contexte, les sciences sociales sont mobilisables par des secteurs économiques arrivés à saturation de gain de productivité technique pour assurer une meilleure connaissance des débouchés ou penser une meilleure organisation du travail. Ici, pour une partie des financeurs et des acteurs économiques bénéficiaires la recherche n'a de sens que si elle répond à un de leurs

---

<sup>61</sup> En janvier 2016, l'association recense 187 adhérents. Ses membres (principalement doctorant.e.s mais aussi docteur.e.s) sont issus de 21 disciplines différentes des sciences humaines et sociales, <https://adcifreshs.wordpress.com/> (consulté en octobre 2018).

<sup>62</sup> Extraits du compte-rendu d'AG d'ADCifreSHS, Université Paris Descartes, 28 novembre 2014 (email)

<sup>63</sup> *Ibid.*

<sup>64</sup> Antonio Negri et Carlo Vercellone, « Le rapport capital / travail dans le capitalisme cognitif », *Multitudes*, 32, 2008, p. 39-50.

<sup>65</sup> Citation d'un ancien doctorant·e en Cifre chez Décathlon, devenu ensuite co-directeur du département R&D de l'enseigne, ANRT, « Cifre, pour quel avenir professionnel ? », 25 ans des conventions CIFRE, 7 décembre 2006, Paris, Collège de France, [http://www.anrt.asso.fr/fr/pdf/TR2\\_25anscifre.pdf](http://www.anrt.asso.fr/fr/pdf/TR2_25anscifre.pdf) (consulté en octobre 2018).

<sup>66</sup> Futuris-ANRT, « Regards croisés sur la recherche partenariale », juin 2016, p. 58, [https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/rapport\\_regards-croises-recherche-partenariale.pdf](https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/rapport_regards-croises-recherche-partenariale.pdf) (consulté en octobre 2018).

besoins déjà identifiés ou contribue à l'identification de nouveaux besoins. Les directions de thèses sont alors incitées à se préoccuper de « *l'avenir socio-économique d'un sujet de thèse* » et ne pas laisser « *partir des étudiants sur [...] des impasses* »<sup>67</sup>.

La question du recours à la Cifre pour des recherches en sciences sociales s'intègre dans le débat plus général de leurs rapports aux « demandes sociales »<sup>68</sup>. A ce propos, Robert Castel étiquette deux positions opposées : « compromission » et « ancrage ». Dans le premier cas, prétendre dire la demande sociale et « y répondre, ce serait pour beaucoup accepter la compromission et risquer de dévoyer les exigences de la rigueur au service de finalités étrangères à la recherche de l'objectivité scientifique »<sup>69</sup>. Il est ainsi question de savoir si la recherche peut être mandatée et financée à travers une forme de « commande sociale »<sup>70</sup>. Cette question est tranchée chez Pierre Bourdieu pour qui « la science sociale ne peut se constituer qu'en refusant la demande sociale »<sup>71</sup>. Contre cette intransigeance, la position dite de « l'ancrage », affirme au contraire que « c'est le travail des sociologues de tenter de répondre à la demande que la société, c'est-à-dire les sujets sociaux différemment configurés dans l'espace social, adressent à la sociologie [...] Elles ne devraient jamais cesser d'être à la fois l'horizon et la finalité de toute recherche sociologique »<sup>72</sup>.

La Cifre procède de cette tension intrinsèque qui est résolue soit par la prise de distance scientifique, soit par l'implication aux côtés des acteurs. Ces deux formes renvoient de fait à des conceptions différentes de la pratique sociologique<sup>73</sup> : en assumant une extériorité ou en revendiquant une intervention. La Cifre a comme particularité de nécessairement inclure un certain engagement auprès des acteurs au travers d'une prise de rôle à leurs côtés qui n'est pas uniquement de l'ordre de l'enquête. La Cifre en SHS pourrait ainsi être porteuse d'une critique informée par une connaissance interne des enjeux. La Cifre se classe parmi les financements de recherche sur projet, et leur développement renforce « l'absence de frontière nette entre les divers statuts (enquêteur, prestataire et partenaire de recherche) [qui] semble être de plus en plus courante en raison de l'évolution des modes d'organisation et de financement de la recherche »<sup>74</sup>, tandis que la capacité à s'extraire des enjeux sociaux est « beaucoup plus ténue dans le cadre d'une recherche

---

<sup>67</sup> Citation d'un professeur à l'université en science et management du sport, « CIFRE, pour quel avenir professionnel ? », ANRT, « Cifre, pour quel avenir professionnel ? 25 ans des conventions Cifre », *art. cit.* ,

<sup>68</sup> Robert Castel, « La sociologie et la réponse à la demande sociale », in Bernard Lahire (dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, La Découverte, 2004, p. 67-77.

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>71</sup> Pierre Bourdieu, *Leçon sur la leçon*, Paris, Editions de Minuit, 1982, p. 27.

<sup>72</sup> Robert Castel, « La sociologie et la réponse à la demande sociale », *art. cit.*, p. 70-72.

<sup>73</sup> Gérald Gaglio, « En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat », *Socio-logos . Revue de l'association française de sociologie*, n°3, 2008.

« La pratique sociologique se distribue entre quatre rôles : études-recherches appliquées, enseignement-formation, conseil, accompagnement-développement et les figures du sociologue "critique", "consultant" et "clinicien". ».

<sup>74</sup> Isabelle Arpin, « Une expérience grandeur nature. Pratiquer une sociologie plus participative ? », *Communications*, 94, 2014, p. 109-123.

salariée, en particulier lorsqu'il s'agit de prendre pour objet l'entreprise elle-même ou l'activité de travail»<sup>75</sup>. La Cifre procède d'une vision hétéronome de l'emploi scientifique.

Le développement des Cifre en sciences sociales s'est fait à partir d'un dispositif initialement pensé pour les sciences exactes et sciences industrielles (STEM). La Cifre a montré la même versatilité en ce qui concerne les types de structure d'accueil avec une diffusion dans des structures publiques ou associatives, après avoir été d'abord déployé dans de grandes entreprises pour renforcer leurs propres moyens de R&D. Il est donc indéniable que l'étiquette Cifre recoupe une forte disparité de conditions de recherche, qui ont été trop rapidement qualifiée à travers l'opposition entre « idylle » et « détournement »<sup>76</sup>. Ces catégories d'usage courant dans les commentaires autour de la Cifre en SHS sont problématiques, non pas simplement parce qu'elles constituent une approximation, mais parce qu'elles charrient une définition implicite d'une thèse réussie ou non (ici le fait de respecter la lettre et l'esprit du dispositif partenarial). Derrière une forme d'emploi similaire, les situations peuvent être variées et négociées. Elles vont de l'intégration dans une équipe préexistante au sein d'une entreprise multinationale, à l'investissement dans une association comptant peu de salarié·es, en passant par l'accueil dans une administration publique. Cette diversité dépend aussi des disciplines, qui peuvent offrir des conditions de travail plus ou moins différenciées selon les types de financement. Mais un fait unit les Cifre en SHS : une plus forte distance aux espaces de socialisation académique. Dans l'enquête collective sur les Cifre en SHS un tiers des répondants disent ne jamais se rendre à l'université ou au laboratoire et un autre tiers au mieux un jour par semaine<sup>77</sup>. Dans ce cas la Cifre est davantage « une modalité alternative de la thèse, entraînant une expérience de recherche à distance du monde académique [qui produit] des chercheur·ses particulier·es, aux conditions de recherche spécifiques »<sup>78</sup>.

### **La réflexivité des doctorant·es Cifre en SHS au prisme de leurs parcours professionnel**

Les appropriations variées de la Cifre en SHS vont avec une inégale prise en charge d'un impératif de réflexivité par les doctorant·es, dont je fais l'hypothèse qu'elle reflète leur insertion académique et préfigure leurs parcours professionnels. Il est possible de la mesurer à travers différents indices : par les publications, les enseignements, l'obtention d'une qualification et les candidatures à un poste d'enseignement et de recherche.

Dans une réflexion préalable au présent texte<sup>79</sup>, j'ai proposé une exploration d'une courte sélection de thèses sur des thèmes proches de ma recherche doctorale, dans un domaine particulièrement

---

<sup>75</sup> Constance Perrin-Joly, « De la recherche salariée en France », *Sociologies*, 2010, <https://journals.openedition.org/sociologies/3380>.

<sup>76</sup> Laurent Morillon, « De l'idylle au détournement, quels apports des CIFRE en Sciences de l'Information et de la Communication », Communications du 16ème Congrès de la SFSIC, 2008.

<sup>77</sup> Tatiana De Feraudy et al., « Rapport d'enquête - Faire une thèse en Cifre en SHS », art. cit., p.41.

<sup>78</sup> Tatiana De Feraudy et al., « La recherche en pointillé ? », art. cit., p.xx.

<sup>79</sup> Guillaume Petit, « Le développement des cifre en sciences sociales, entre orientation réfléchie de la recherche et impératif réflexif dans la recherche », Colloque : Ce que les évolutions des financements font à la recherche, ADCifreSHS, Metz, octobre 2018, <https://hal.science/hal-03388971v2> ;

dense en financement Cifre en SHS (public et privé) : les politiques de démocratie participative<sup>80</sup>. À défaut d'avoir les moyens de travailler sur des données représentatives, j'ai voulu réfléchir sur les catégories pertinentes pour une enquête quantitative à partir d'éléments facilement accessibles, sélectionnés sur la base de la proximité avec ma propre position. Aussi limitatif que soit cette démarche, la possibilité même de constituer cette sélection (7+1) aisément est un indice d'un sous-domaine de recherche en affinité avec les enjeux de la Cifre. En effet, le nombre de thèses Cifre liées à la participation entre 2000 et 2012 a été estimé à une cinquantaine sur 500 thèses Cifre en SHS<sup>81</sup>. Le recours à la Cifre en SHS s'appuie ici sur le développement d'un marché professionnel<sup>82</sup> et d'un domaine académique<sup>83</sup>, comprenant des agents d'intermédiation<sup>84</sup>, qui vont avec l'augmentation du nombre d'entreprises, de cabinets et de collectivités, mais aussi de formations universitaires, qui font de la participation publique un enjeu à la fois professionnel et scientifique. Ainsi, ce sous-domaine présente des conditions qui le positionne au cœur de plusieurs enjeux pour les Cifre en SHS, car les structures d'accueil sont à la fois des acteurs de commande publique et des cabinets d'expertise privée, où se croisent des disciplines plus ou moins fondamentales ou appliquées, avec des socles épistémologiques différenciés (science politique, sociologie, urbanisme, architecture, aménagement...). Ces tensions rendent cet objet bien adapté à une approche exploratoire qui permette d'illustrer une diversité de possibles configurations pour les Cifre en SHS.

Il serait également possible de renseigner les prises en charge d'un impératif de réflexivité à travers l'étude textuelle manuscrits de thèse, pour en extraire un matériau original : les passages consacrés aux postures de recherches. Certes ils constituent une figure obligée des thèses en SHS (Cifre ou pas), et de telles données déclaratives ont des limites intrinsèques, en étant produites dans le cadre d'un exercice convenu, qui implique une part variable d'attendu, de dicible et de désirabilité. Cependant il reste intéressant de les saisir comme la face publique de doctorant·es Cifre en SHS qui cherchent à affirmer la valeur scientifique de leur travail. C'est l'avantage principal de telles sources que de donner à voir une justification publique et réfléchie de la position de recherche en Cifre. La lecture sélective de passages dédiés à la posture de recherche dans ces thèses Cifre montre comment des auteur·rices d'une recherche Cifre en SHS intègrent une attente d'explicitier leur

---

[https://www.researchgate.net/publication/333175888\\_Le\\_developpement\\_des\\_Cifre\\_en\\_sciences\\_sociales\\_entre\\_orientation\\_reflechie\\_de\\_la\\_recherche\\_et\\_imperatif\\_reflexif\\_dans\\_la\\_recherche](https://www.researchgate.net/publication/333175888_Le_developpement_des_Cifre_en_sciences_sociales_entre_orientation_reflechie_de_la_recherche_et_imperatif_reflexif_dans_la_recherche) (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>80</sup> Guillaume Petit, *Pouvoir et vouloir participer en démocratie. Sociologie de l'engagement participatif*. Thèse de science politique, Université Paris 1 Panthéon Sorbone, 2017. <https://www.theses.fr/2017PA01D094> (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>81</sup> Institut de la concertation, « Rencontre : Concertation & démocratie participative : un champ professionnel en construction. Quelle place pour les sciences sociales? », <https://i-cpc.org/2017/06/19/concertation-democratie-participative-un-champ-professionnel-en-construction-quelle-place-pour-les-sciences-sociales/> (consulté en octobre 2018).

<sup>82</sup> Alice Mazeaud, Magali Nonjon, *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, Ed. du Croquant, 2018.

<sup>83</sup> Cécile Blatrix, « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France », *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n°79, 2012, p. 59-80.

<sup>84</sup> Judith Ferrando y Puig et Guillaume Petit, « Les usages de la réflexivité dans l'entreprise participative. Un enjeu identitaire aux implications pratiques, théoriques et marchandes », *Participations*, 16-3, 2016, p. 19-43.

position et les conditions pratiques de réalisation de leur recherche, et comment elles et ils disent devoir le faire d'autant plus en tant que salarié·e-doctorant·e.

Les doctorant·es Cifre en SHS peuvent faire de cette attente commune une ressource dans la recherche de reconnaissance de la part de pairs scientifiques, pour justifier la scientificité de leurs démarches malgré la réputation professionnalisante (i.e. moins académique) liée à la Cifre. Ainsi, lorsque des doctorant·es Cifre en SHS sont dans une posture de détournement (i.e. : elles et ils cherchent avant tout à avoir un parcours doctoral qui respectent des critères académiques, avant le travail pour la structure d'accueil), il est fréquent de repérer des développements plus long et davantage de références citées dans les sous-parties dédiées à la posture de recherche, qui peuvent autrement être assez expéditives.

Parmi les huit individus considérés dans le papier cité, six sont co-auteurs d'une communication, voire d'un article dédié à cette notion d'impératif de réflexivité. Pour citer quelques extraits choisis de leurs thèses<sup>85</sup>, les auteurs et autrices qui décrivent leur détournement insistent sur son caractère progressif : « *la période idyllique n'a duré qu'un temps [et] nous avons peu à peu entrevu les limites de cette situation* », « *on apprend alors à développer une véritable stratégie de l'esquive [par rapport au travail dans la structure]* » ou « *nous avons évolué d'une position mixte à une forme de détournement* ». À l'inverse les tenants d'une position ajustée s'inscrivent davantage dans une épistémologie de type « *recherche-action* », « *recherche-intervention* », « *pour montrer que mondes opérationnels et de recherche peuvent coconstruire* ». Dans ces sections il est a minima attendu d'évoquer la Cifre comme un moyen d'accès au terrain, en insistant sur sa non-neutralité pour la posture de recherche. Ici, il s'agit donc d'argumenter en faveur d'une convergence entre enjeux de connaissance et attentes opérationnelles. Le ou la sociologue peut dans cette optique se définir comme pourvoyeur de réflexivité collective. Il est cependant fréquent d'insister ici sur les écueils de l'identification trop forte aux acteurs, d'autant plus lorsque la Cifre relève d'une embauche subventionnée plutôt que de l'intérêt pour une recherche. Les chercheurs Cifre en SHS peuvent alors davantage insister sur le besoin de rompre avec leur terrain pour pouvoir produire leur analyse, en insistant sur la nécessaire prise de distance. A l'inverse, les contre-exemples de prise au sérieux des effets de la Cifre peuvent exister, dès lors que des doctorant·es se contenteraient de rapporter « *une opportunité de recherche extraordinaire* », « *donnant accès à des données [...] traditionnellement inaccessibles* », voire une opportunité d'immersion et d'assimilation à un rôle social dans le milieu étudié, retrouvant là l'écueil de ne considérer que leur Cifre sans la mettre en perspective.

Mais plus que les postures restituées dans la prise en charge d'un impératif de réflexivité, les gages de scientificité et de socialisation académique s'observent dans les trajectoires professionnelles. Pour ce faire, il est important de prendre en compte des variables telles que : autres types de

---

<sup>85</sup> Les textes sont repris ici de façon anonyme et succincte, le détail des références et des tableaux récapitulatifs sont disponibles dans Guillaume Petit, « Le développement des Cifre en sciences sociales, entre orientation réfléchie de la recherche et impératif réflexif dans la recherche », art. cit., <https://hal.science/hal-03388971> (consulté le 17 septembre 2023).

financement, enseignements pendant la thèse, publications et citations, position professionnelle avant la Cifre et après la soutenance, obtention d'une qualification. Les postures les plus ajustées à l'esprit du dispositif (i.e. celles qui en font « *un passeport vers l'emploi en entreprise* »<sup>86</sup>) sont bien corrélées à un débouché professionnel non-universitaire. Cette remarque vaut aussi pour les positions antérieures à l'inscription en thèse. Des individus déjà familiarisés avec une pratique professionnelle sembleraient plus à même de se conformer aux normes de la Cifre<sup>87</sup>. En outre une variable semble tout à fait prédictive des débouchés dans ou hors ESR après la soutenance : le fait d'avoir ou pas assumé une charge d'enseignement pendant la durée de la thèse en Cifre. Or la plupart des Cifre en SHS enseignent peu, ou sont le plus souvent limités à des interventions ponctuelles<sup>88</sup>. De fait, ne serait-ce que par le temps nécessaire pour l'assumer, l'enseignement durant la thèse Cifre implique de ne pas respecter pleinement l'esprit du conventionnement. Il faut rappeler que le financement Cifre ne couvre que trois ans au sein de parcours doctoraux souvent plus longs, où l'enseignement peut arriver dans un deuxième temps. Une foire aux questions sur les points positifs et négatifs de la Cifre résume clairement ces enjeux :

*« Le fait de cumuler entreprise / recherche laisse peu de temps pour l'enseignement. (...) Le contrat est minimum de 35 heures. Les heures d'enseignement sont à caler en plus et sont nécessairement en semaine. (...) – Soit il faut donner les cours sur son temps dédié à la recherche hors-entreprise. – Soit il faut faire quelques heures d'enseignements sur ses RTT. Pour faire carrière dans le supérieur, avoir donné beaucoup de cours compte. Plus généralement, les activités de recherche (qui demandent moins d'isolement et plus de sociabilisation dans le milieu scientifique) peuvent devenir plus compliquées en CIFRE, avec également moins de publications [qui] sont souvent soumises à l'autorisation de l'entreprise, il faut donc s'assurer des modalités et gérer cette contrainte. »<sup>89</sup>*

La Cifre permet à des profils plus diversifiés d'accéder au doctorat et d'inscrire une expérience doctorale dans leur parcours professionnel. Davantage que le premier exercice d'une carrière scientifique, la thèse devient alors une première expérience salariée de recherche appliquée et un élément de spécialisation thématique sur le marché du travail. Cette perspective nourrit un discours autour des compétences transposables, assimilant le doctorat à une expérience de management de projet complexe. Il faut ici rappeler que l'objectif d'employabilité a beau être omniprésent, il est rarement finement évalué. Le plus souvent on évalue que les doctorant·es Cifre trouvent un emploi, mais pas à quel point cette position bénéficie de leur expérience doctorale ou s'avère en phase avec une forme de vocation scientifique. Je cite ici l'article synthétique issu de notre enquête collective, qui « *montre que les projets professionnels à l'entrée en thèse sont surtout marqués par l'incertitude. (...) [et] la faible pertinence de l'indicateur "projet [professionnel]" pour prédire la*

---

<sup>86</sup> Titre donné aux « Résultats de l'enquête 2016 sur les situations de fin de Cifre en 2010 et en 2014 », <https://www.anrt.asso.fr/sites/default/files/devenir-des-docteurs-enquete-cifre-2016.pdf> (consulté le 16 septembre 2023).

<sup>87</sup> Ce point est confirmé par l'enquête quantitative. Tatiana De Feraudy et al., 2021, *art. cit.*

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> <https://doctoratdonut.com/la-these-cifre-avantages-et-inconvenients/> (consulté le 16 septembre 2023).

*trajectoire des futur-es docteur-es (...) on remarque qu'en fin de thèse, l'intérêt pour l'ESR des répondant-es est renforcé : la moitié des doctorant-es en fin de thèse envisage d'y travailler »<sup>90</sup>.*

## **Conclusion : une meilleure employabilité hétéronome des docteur-es face à moins d'emploi scientifique autonome**

Mon propos veut donc inciter à tenir ensemble deux pistes : comment des bénéficiaires jouent de la Cifre, mais aussi ce qui se joue au travers de tels financements, pour en revenir à un débat politique et scientifique. En effet, prendre en compte la genèse et les caractéristiques de la Cifre en tant que politique publique de financement et d'orientation de la recherche, permet de renseigner le sentiment de décalage que peuvent rencontrer les doctorant-es de sciences sociales en Cifre, alors que l'adaptation du dispositif a été minimale au regard de son extension disciplinaire. La politique de développement des Cifre en SHS maintient pleinement les objectifs pensés pour les STEM. En dernière instance discuter des Cifre en sciences sociales, c'est débattre de l'utilité sociale différenciée de ces disciplines, mais aussi des conditions de scientificité et d'opérationnalité. En cela, il faudrait ici renverser le questionnement et interroger en quoi la Cifre est aussi un détournement du doctorat et de la pratique de la recherche en sciences sociales et d'une certaine vision du « *métier de sociologue* »<sup>91</sup>.

Certes, la Cifre en SHS renvoie à une forte variété de situations négociées. Elle peut s'avérer être un dispositif peu directif, qui laisserait une forte marge de manœuvre au-delà de l'obtention du financement. Cette flexibilité peut être mise en avant pour défendre une capacité de recherche autonome préservée au sein du dispositif. Néanmoins de tels arrangements ne fonctionnent que comme bricolage localisé, sans influencer sur le dispositif. Il me semble que la politique de développement des Cifre en SHS entérine l'existence d'un doctorat professionnel, qui, tout en pouvant alimenter des vocations scientifiques, se distingue d'un doctorat à visée académique. Ainsi, le recours croissant à la Cifre est facilité par le développement de financements de recherche visant des débouchés économiques et sociaux plus opérationnels. En effet, pour les employeurs, la Cifre est un dispositif économiquement rentable qui cumule subvention de l'emploi et accès aux déductions fiscales, en plus de l'intérêt pour les résultats de recherche en eux-mêmes.

Cette configuration ne rend pas impossible la production d'une recherche répondant aux standards de scientificité. Elle ne fait pas non plus de la Cifre une expérience nécessairement décevante. Au contraire, elle permet à des individus qui n'auraient peut-être pas pu avoir accès à un contrat doctoral de s'orienter vers la recherche pour réaliser une thèse de doctorat, mais plus rarement avec la possibilité effective de poursuivre une carrière dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ce constat s'explique facilement lorsque la recherche se réalise à distance des espaces d'intégration des normes académiques. L'attention aux implications d'une recherche Cifre ne se comprend pas

---

<sup>90</sup> Tatiana De Feraudy et al., « La recherche en pointillé ? », *art. cit.*, p.xx.

<sup>91</sup> Pierre Bourdieu, Jean-Claude Passeron, Jean-Claude Chamboredon. *Le Métier de sociologue*. Paris: Mouton-Bordas, 1968.

toute chose égale par ailleurs, mais en fonction des trajectoires (enseignement pendant la thèse, position professionnelle précédente, accès à d'autres financements...).

Il faut enfin rappeler que l'autonomie supposée d'un champ scientifique n'implique pas un idéal d'absence de limites individuelles et de contraintes collectives<sup>92</sup>. Cependant le primat accordé à une employabilité hétéronome (hors d'un ou en l'absence d'un champ scientifique autonome) acte pour une part grandissante de chercheur·es le fait de composer avec d'autres logiques qui ressortent de la cité marchande<sup>93</sup> ou de la cité par projets<sup>94</sup>. De ce point de vue l'employabilité des doctor·es semblent alors bien mise en balance avec l'emploi scientifique. Dans l'analyse du développement des Cifre en SHS, il est donc préjudiciable de se contenter de multiplier les témoignages subjectifs, sans interroger la situation collective de l'emploi scientifique, telle que déterminée par les politiques publiques d'encadrement, de financement et d'orientation de la recherche, dont ressort la Cifre.

Notre propos comporte de nombreuses limites qu'il faut ici rappeler. Par exemple, les enjeux liées aux disciplines ou aux champs thématiques mériteraient d'être davantage explorés. Entre autres questions, : quels sont les laboratoires les plus à mêmes d'accueillir des thèses opérationnelles ? Quels sont les réseaux qui se retrouvent le plus souvent parmi les encadrants de Cifre ? Quels effets de socialisation devraient être intégrés à l'analyse ? En quoi ces différents rapports à la Cifre renvoient aussi à des épistémologies diverses ? Quelles sont les tensions qui caractérisent les STEM qui sont ici ignorées ?<sup>95</sup>

En résumé, la Cifre est une innovation située qui est différemment mobilisée selon des orientations économiques et politiques qui lui préexistent. Elle a pour raison première l'employabilité des doctor·es formés par l'université et leur absorption par le secteur privé dans un contexte de raréfaction des postes dans la recherche universitaire publique. De fait, elle sert avant tout les intérêts des grandes entreprises et continue d'être d'abord un dispositif pensé par et pour la grande industrie et les STEM. Le développement des Cifre en sciences sociales n'implique pas de mise à jour de cette logique : il répond aussi à d'autres besoins de ces mêmes entités économiques dans un contexte de saturation de certains débouchés, tout en le complétant d'un enjeu d'employabilité dans d'autres secteurs (associatif, administratif) pour pallier à la raréfaction de postes permanents dans les institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi se féliciter d'une meilleure employabilité des doctor·es dans un contexte de raréfaction de l'emploi scientifique revient largement à faire de nécessité vertu.

---

<sup>92</sup> Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Editions de Minuit, 1984.

<sup>93</sup> Luc Boltanski, Laurent Thévenot, *De la justification: les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard, 1991.

<sup>94</sup> Luc Boltanski, Luc, Eve Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard, 2011.

<sup>95</sup> Voir par exemple : Quentin Plantec, Benjamin Cabanes, Pascal le Masson et Benoit Weil, « Early-career academic engagement in university–industry collaborative PhDs: Research orientation and project performance », *Research Policy*, vol. 52, n°9, 2023.